

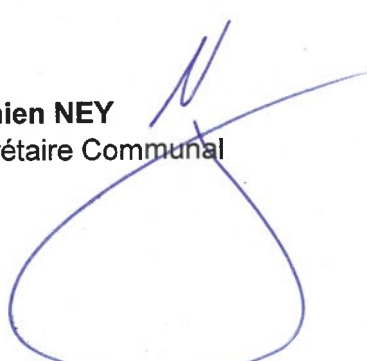
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré une dérogation à **CFL TECHNICS S.A.** (arrêté N° **1/2018/0330** du **24 septembre 2026**) relative à l'exploitation d'un atelier de réparation de camions, locomotives et wagons à Bettembourg, Z.A.E. Wolser A.

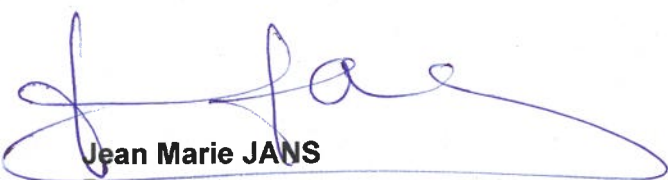
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **1 octobre 2026** au **9 novembre 2026**

Bettembourg, le 29 septembre 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Damien NEY
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre

